Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

26 AVRIL 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18002 **17**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Les promesses maintenues et les méthodes à oublier

Claudio Brédy

Nous sortons d'une semaine intense du point de vue politique: l'approbation des lois électorales de la part du Conseil Régional représente un succès politique pour l'Union Valdôtaine qui dans cette réforme a joué un rôle central en mettant autour de la table presque toutes les forces politiques présentes au Conseil de la Vallée et surtout en trouvant avec celles-ci un point d'accord qui a permis à cette loi d'être approuvée par trente conseillers sur trente-cinq (y compris le vote à scrutin secret).
Il faut admettre que certain passage de ces lois ne nous satisfait pas complètement: par exemple les accords préalables sur les programmes électoraux (une formule moins engageante que celle d'une coalition préalable mais dont on se serait volontiers passé) ou l'incompatibilité entre la charge de conseiller régional et celle de syndic et de vice-syndic des Communes avec plus de trois milles habitants (mais il faut rappeler que la première proposition présentée par d'autres forces politiques au sein de la Commission prévoyait l'incompatibilité pour tous les syndics et vice-syndics); personnellement, j'ai aussi quelque doute sur l'opportunité d'introduire l'incompatibilité pour certains opérateurs du monde de l'école.
Mais lorsque l'on négocie des accords on ne peut pas prétendre imposer son point de vue sur toute la ligne. De toute façon, l'aspect politique important qui émerge après l'approbation de ces lois c'est qu'au bout d'un certain temps, l'Union Valdôtaine a su finalement reprendre un rôle propositionnel et central sur l'échiquier politique régional et ceci a permis au Conseil régional de réaffirmer son rôle, en désamorçant politiquement les référendum. Nous aurions pu, comme l'aurait voulu quelqu'un, aller de l'avant tout seul, mais dans ce cas-là, le prix à payer pour notre intransigeance aurait été l'isolement politique, l'affaiblissement de l'actuelle coalition

SUITE PAGE 2

Le Conseil de la Vallée approuve les projets de réforme électorale

La réforme électorale régionale fut le thème principal de la dernière séance du Conseil de la Vallée, qui s'est déroulée du 17 au 19 avril dernier. En effet, parmi les 45 points à l'ordre du jour, notons les trois projets de loi en matière électorale (inéligibilité et incompatibilité, réforme du gouvernement et système électoral), présentés et approuvés par les représentants des forces politiques qui composent le Conseil, à l'exception du groupe Arcobaleno. En même temps, les quatre propositions d'initiative populaire, qui prévoyaient l'élection directe du Conseil régional, la préférence du vote unique, la déclaration préventive des alliances et les «quote rosa», ont été repoussées par l'Assemblée. Le Conseil a également rejeté le projet de loi présenté par la Gauche Valdôtaine-Democratici di Sinistra. Enfin, les conseillers ont voté à large majorité une résolution qui engage le Président de la Région à soumettre, à la

Commission Régionale pour les procédures référendaires, les questions concernant la légitimité des quatre propositions d'initiative populaire.
Nous présentons ci-dessous les points fondamentaux qui caractérisent les trois projets de loi approuvés par le Conseil.

1. Inéligibilité et incompatibilité
Cette loi prévoit une trentaine de conditions d'inéligibilité et vingt cas d'incompatibilité à la charge de conseiller régional: ceux qui ne pourront pas proposer leur candidature aux prochaines élections régionales, sont entre autres, les personnes ayant des charges auprès des Institutions nationales et communautaires, les employés régionaux, les enseignants, les Présidents des Pro Loco, les managers des sociétés participatives de la Région, de l'Administration régionale et de l'Usl, et le Recteur de l'Université régionale (sauf en cas de démission six mois avant l'échéance de la législature). Inéligibilité aussi pour les éditeurs et les directeurs de journaux et de radiotélévisions qui reçoivent des contributions régionales, pour les chercheurs et les professeurs universitaires de l'Université de la Vallée d'Aoste et les syndics des Communes valdôtaines ayant plus de 3 mille habitants. Dans ce cas précis, l'inéligibilité cesse lorsque la démission est confirmée avant la présentation de la candidature. Enfin, les personnes étant en conflit juridique avec la Région ne peuvent pas accéder à la charge de conseiller régional.

2. Réforme du Gouvernement
Le refus de confiance vis-à-vis du Président et des Assesseurs et l'introduction de la limite fixée à deux mandats pour les membres du Gouvernement Régional sont les deux principales nouveautés introduites par la deuxième loi en matière électorale approuvée par le Conseil avec 30 votes favorables. Cette loi prévoit que le Conseil régional, qui procède à l'élection de l'Exécutif régional, puisse approuver un refus de confiance constructif, vis-à-vis du Président de la Région, qui comportera la cessation de la charge du Président et du Gouvernement, et la mise en place conséquente du nouveau Président et de la nouvelle Junte. De plus, le Conseil régional pourra aussi proposer un refus de confiance pour un seul assesseur. Enfin, la loi introduit le rôle du Vice-président de la Région, élu par le Conseil régional. *«Les forces politiques qui ont approuvé cette loi* – selon le rapporteur Guido Cesal – *ont voulu réaffirmer le principe de centralité du Conseil, en refusant toutes les initiatives qui mettent en discussion son pouvoir législatif, en le délégant à d'autres instruments de démocratie plus ou moins directe».*

3. Système électoral
Suite à l'approbation de la troisième loi faisant partie de la réforme électorale, au cours de la dernière séance de l'Assemblée, la Vallée d'Aoste reste l'unique Région italienne ayant un système d'élection entièrement proportionnel, avec un double barrage et la nomination du Président par le Conseil régional.
En effet, l'Assemblée législative a approuvé, avec 30 votes pour et 5 votes contre, une loi électorale «partagée» qui confirme le système proportionnel, avec trois préférences, en introduisant, entre autres, un deuxième tour de ballottage, si aucune liste ne remporte la majorité, et la possibilité pour des listes diverses de souscrire un programme électoral commun.
De plus, cette loi prévoit un prix de majorité qui attribue 21 sièges à la liste ayant dépassé 50% des votes confirmés.
En matière de «quote rosa», la loi approuvée fixe le pourcentage de femmes au sein du Conseil à 20%.
Enfin, un programme électoral commun pourra être souscrit par deux ou plusieurs listes.

25 Avril : quelle Libération ?

Joseph Rivolin

L'anniversaire de la Libération évoque la lutte contre le totalitarisme fasciste et la mémoire de tous ceux qui ont affronté des sacrifices allant parfois jusqu'à la mort pour restituer à l'Italie la démocratie. Il y a le danger qu'on oublie cette réalité et que les jeunes surtout ignorent que nos libertés personnelles et politiques ne sont pas tombées du ciel, mais représentent une conquête que nos devanciers ont payé cher. Il y a aussi un autre danger: que la rhétorique des commémorations officielles suffoque les données historiques réelles, en aplatissant dans une épopée doucereuse des faits disparates, parfois ambigus, et des hommes à la conduite souvent contradictoire. On présente ainsi une scène où les projecteurs de la propagande éclairent le premier plan d'une lumière aveuglante, qui empêche de s'apercevoir des tons grisâtres qui dominent la toile de fond et des zones d'ombre qui s'insinuent dans les endroits les plus inattendus.

Trois guerres (ou plus…)
La critique historique, depuis plusieurs années déjà, a décelé dans le phénomène «Résistance» au moins trois guerres différentes: la guerre contre l'occupant étranger (qui, ne l'oublions pas, jusqu'au 8 septembre 1943 était «il prode alleato germanico»), la guerre civile entre maquisards et fascistes «repubblichini» et la guerre révolutionnaire que certains maquisards combattaient pour remplacer le totalitarisme fas-

SUITE PAGE 6

Le débat sur la réforme électorale au sein du Conseil

«Une loi qui modernise le système en restant fidèle à notre histoire»

Une séance de trois jours pour un total de vingt heures de débat: voici, donc, la réforme électorale qui vient d'être approuvée par le Conseil de la Vallée à travers les mots des conseillers qui ont participé aux discussions. A propos du premier projet de loi sur l'inéligibilité et l'incompatibilité, le conseiller **Eddy Ottoz** a souligné qu'*«il faut tenir compte des éléments qui améliorent la loi. La matière électorale, dans son ensemble, a été abordée avec des approfondissements pendant plusieurs mois de travail. Le projet de loi approuvé est le résultat d'un accord qui a été défini parmi les différentes forces politiques. Il s'agit de la meilleure médiation qu'on pouvait obtenir et dans son ensemble, d'une bonne loi. La dureté de certains passages est due à la relation entre le système économique et politique.»*
Pour le Chef du Groupe de l'Union Valdôtaine, **Roberto Vicquéry**, il s'agit *«d'une proposition de loi qui cherche à éliminer l'élite, les privilégiés. On veut ainsi donner la possibilité à la plupart des gens de se présenter comme candidats*

SUITE PAGE 5

Séance du vendredi 20 avril 2007

Aperçu des décisions du Gouvernement régional

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a décidé d'engager la somme de 114 000 euros au titre de l'organisation en 2007 de séminaires et de congrès relatifs à des projets ou à des actions, d'une part, et des réunions du Comité de surveillance du programme opérationnel régional Fonds Social Européen – POR FSE Objectif 3 2000/2006 et Objectif Emploi 2007/2013, d'autre part. M. Alex Armand et M. Fabio Jacquin ont été nommés pour le triennat 2007/2009, en qualité de conseillers, représentants de la Région, au sein du conseil d'administration de la coopérative «La Kiuva», pour le premier, et au sein du conseil d'administration de la coopérative «Producteurs de fruits de Jovençan», pour le second. L'Exécutif a également nommé pour le triennat 2007/2009, en tant que représentants de la Région: Corrado Ferriani et Andrea Cuaz membre titulaire et membre suppléant, au sein du conseil de suveillance de la RAV-Raccordo autostradale Valle d'Aosta spa; Fiorentino Raimo et Giulia Pasi, au sein du conseil d'administration de la Servizi previdenziali Valle d'Aosta spa, et Giorgio Biancardi et Michele Giovinazzo, respectivement président et membre suppléant de la Servizi previdenziali Valle d'Aosta spa.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
Le Gouvernement a approuvé le projet d'exécution des ouvrages de défense contre l'instabilité de la paroi rocheuse qui domine le hameau de Torille, à Verrès, et a engagé à ce titre la somme de 850 000 euros.
Il a également entériné la révision de la cartographie des zones inconstructibles des communes de Lillianes et de Perloz, relative à la délimitation des zones boisées.
Par ailleurs, des aides ont été octroyées au titre de la construction ou de la reconstruction de toits en lauzes, aux termes de la loi régionale n° 10/1990, pour un montant global de 414 434 euros.
Enfin, l'Exécutif a approuvé le projet d'exécution des travaux de modernisation et d'élargissement du tronçon situé entre le chef-lieu et le hameau de Bonne de la route régionale n° 25 de Valgrisenche.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
La Junte a entériné la proposition d'agrandissement de la zone «Saint-Pierre» située dans la commune du même nom et utilisée pour le dressage, l'entraînement et les compétitions de chiens courants.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET POLITIQUES DU TRAVAIL
Conformément à la loi régionale n° 6/2003, l'Exécutif a engagé un montant global de 773 163 euros au titre des aides en capital et des prêts à taux bonifié accordés à différentes entreprises artisanales et à diverses petites entreprises industrielles, suite aux demandes présentées par ces dernières selon les procédures d'instruction d'évaluation et d'instruction automatique.

ÉDUCATION ET CULTURE
Le Gouvernement a approuvé l'accord de collaboration entre la Région autonome Vallée d'Aoste et l'Académie d'Aix-Marseilles pour les années 2007/2010, dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la culture. Une enveloppe de 16 337 euros a été débloquée en vue de l'octroi de subventions aux archives des paroisses de Saint-Martin à Antagnod, de Saint-Rhémy à Saint-Rhémy-en-Bosses, de Notre-Dame-du-Carme à Valsavarenche et aux archives du Chapitre de la Cathédrale d'Aoste.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
En application de la convention collective nationale du 15 décembre 2005, l'Exécutif a entériné l'accord régional pour la réglementation des rapports avec les pédiatres de famille. Il a par ailleurs octroyé une aide de 96 609 euros à la Commune de Sarre afin de couvrir les dépense soutenues par cette dernière pour l'achat de meubles et d'équipements destinés à sa structure sociale d'assistance et d'hébergement pour personnes âgées.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Au sens de la loi régionale n° 19/2001, le Gouvernement a débloqué une enveloppe de 704 305 euros sous forme d'aides en capital destinées à 19 entreprises commerciales.

SUITE DE LA PAGE 1

Les promesses maintenues et les méthodes à oublier

de majorité, et le renforcement des «référendaires», sans compter la faillite définitive d'une tentative de rapprochement avec les DS (entité qui est en ce moment difficile à identifier).
Tout cela, à un an des élections régionales. A chacun d'en tirer les conséquences. Ce succès politique qui relance le Mouvement dans le cadre de la politique régionale a été possible grâce surtout au travail de négociations long et patient conduit par le Président Cesal et soutenu par la grande majorité des membres des organes du Mouvement, en particulier du Conseil fédéral qui a approuvé pratiquement a l'unanimité (une seule abstention) les résultats de cette négociation avec les autres forces politiques. Le Président de l'Union et, avec lui, le chef de groupe Vicquéry ont su trouver un point de synthèse parmi les différentes, parfois antithétiques, positions des membres des différentes forces politiques qui ont participé aux travaux de la première Commission, et ont su également se dégager avec équilibre à l'intérieur du Comité fédéral et du groupe de l'Union au Conseil de la Vallée où il y avait quelque point de vue différent sur le contenu des propositions de loi émergeant de l'accord. En décrivant ses impressions sur le climat des négociations, le Président Cesal, dans son dernier éditorial, a parlé de *« méthode du respect réciproque et de la confrontation….compréhension du point de vue d'autrui…. Le respect des autres et des différentes idées reste une caractéristique indispensable dans l'arène politique… ».*
Je partage pleinement ces considérations et c'est vraiment dommage que ces mêmes méthodes ne guident pas toujours la vie du Mouvement. En effet, en parlant de respect et en lisant les derniers numéros du Peuple j'ai trouvé, à côté de l'expression, naturellement légitime, d'idées différentes de celles qui ont guidé l'action du Mouvement sur la question électorale, des passages où cette prise de distance des auteurs des articles est parfois exprimée d'une façon agressive et pleine de rage. Cela notamment dans l'article de la semaine passée: «Les promesses oubliées», signé par mon collègue Vice-président (même si j'avoue que le style de l'article me rappelle quelqu'un d'autre), à travers lequel il n'exprime pas seulement son (légitime) désaccord sur la question électorale et des incompatibilités et inéligibilités, mais où il lance aussi une violente attaque contre le Président du Mouvement (même si cela n'est jamais cité explicitement) et à ceux qui partagent son opinion.
Et bien, tout d'abord il faut dire très clairement que, même si dernièrement l'expression de ce désaccord et de cette attitude envers Cesal ont occupé des espaces importants du journal (heureusement le temps des censures est terminé), ces positions (et encore plus ces tons) sont plutôt isolées, étant donné que la large majorité du Comité et la presque totalité du Conseil fédéral ont partagé sa ligne politique (les numéros sont là pour le confirmer).
Quant aux accusations d'arrogance et de présomption, de décider les choses en cachette et de ne pas impliquer les sections, etc… lancer directement contre le Président de l'Union, je les trouve fausses et franchement ridicules: à la différence de ce qu'affirme mon collègue Vice-président, je crois qu'il y avait longtemps que le Mouvement ne se confrontait pas avec les sections comme c'est le cas depuis ces dix premiers mois sous la présidence du Guido Cesal et de loi électorale à l'intérieur des sections, on avait déjà commencé à en parler à l'automne; le parcours qui a été suivi (différents passages aux organes de l'Union) est transparent et pleinement respectueux des règles de démocratie interne.
J'ai l'impression que ces attaques font partie d'une tentative précise de délégitimer le Président Cesal et une partie du groupe des dirigeants unionistes, dictée encore une fois par des intérêts et des ambitions personnelles qui n'ont rien à voir avec le bien de l'Union Valdôtaine, même si pour faire cela on se cache derrière l'icône, à utiliser quand il convient, de la défense des principes et des idées de l'orthodoxie unioniste.
Ce sont des méthodes et des raisonnements que nous avons malheureusement déjà connus récemment au sein du Mouvement.
Ce qui est sûr, c'est qu'on ne fait pas le bien de l'Union Valdôtaine en écrivant des articles d'une telle virulence, en allant dans les réunions des sections comme représentant du Comité pour « sparare a zero » sur le Président du Mouvement (comme cela s'est passé récemment) ou en l'appelant « rabadàn » dans les pages du Peuple au moyen de métaphores tordues et de pseudonymes.
C'est une façon d'agir qui va au-delà d'une confrontation normale et correcte entre des personnes qui expriment des positions différentes, c'est une façon d'agir qui affaiblit fortement le Mouvement, en apportant de la confusion parmi nos inscrits et sympathisants, et qui nuit énormément à notre image, beaucoup plus que quelque concession faite pour un accord sur des lois électorales.
Je pense que la grande majorité des unionistes en a marre de la logique du «divide et impera», systématiquement mise en place par ceux qui probablement ont des difficultés à accepter qu'il y a un Président et un groupe de dirigeants du Mouvement qui pensent avec leur tête, qui ne sont le porte-parole de personne et qui agissent uniquement pour relancer un mouvement qui à cause de ces méthodes a perdu une grande partie du patrimoine de crédibilité qui a façonné celui-ci durant sa longue histoire.
Si par la suite nous ne sommes pas capables de nous confronter loyalement, de nous pencher sur la société et ses problèmes plutôt que sur nous-mêmes, d'accepter plus sereinement les décisions de la majorité du Mouvement, nous sommes destinés à revivre cette fin d'avril 2006 : ce sont les unionistes qui nous le disent, ce sont les citoyens valdôtains qui nous le font comprendre.

Claudio Brédy

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine.
Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour où l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

Union Valdôtaine 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Cycle de rencontres à la Bibliothèque d'Aoste

7ème Edition de «Maggio Arte Aosta»

L'Assessorat de l'Education et de la Culture, en collaboration avec l'Association des artistes valdôtains, présente la 7ème édition de «Maggio Arte Aosta», cycle de rencontres-débats sur l'art, qui se déroulera, à 21h, les mercredis 9, 16 et 23 mai prochains, dans la salle des conférences de la Bibliothèque régionale d'Aoste, entrée gratuite.

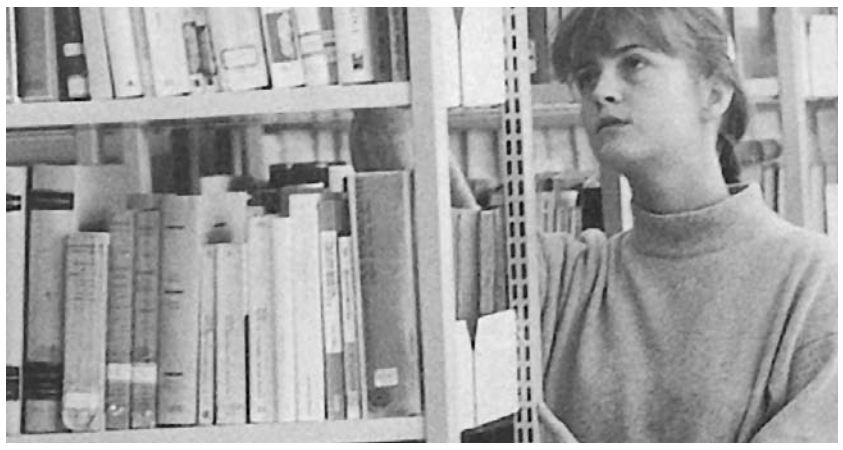

Mercredi 9 mai interviendra Alberto Cottino, historien d'art à l'Université de Turin, à la conférence intitulée «Paolo Uccello. Il genio bizzarro del Rinascimento».

Elève de Lorenzo Ghiberti, Paolo Uccello (Florence 1397-1475) a été sans doute l'un des plus bizarres et singuliers peintres de son époque. Un génie solitaire, pris totalement par les théories fascinantes et nouvelles de la perspective, créateur d'un monde fantastique, loin du réalisme austère de Masaccio.

Pour Paolo Uccello, la perspective n'est pas seulement une méthode de connaissance du monde, mais elle peut également créer des représentations fantastiques et lointaines de la réalité.

Cela explique pourquoi, après des siècles d'oubli, il a été redécouvert au XXème siècle, surtout par les peintres surréalistes.

Mercredi 17 mai aura lieu la rencontre sur «Le avanguardie storiche del primo Novecento: il Dadaismo», qui sera présentée par Gianni Bertolotto, historien d'art, enseignant titulaire de la chaire d'Histoire de l'art et du territoire auprès de la section expérimentale ERICA de l'Institut Rosa Luxembourg de Turin.

Les Fauves, les Cubistes, les Futuristes, les Abstraits étaient parvenus graduellement au refus de la réalité et l'art abstrait s'était prodigieusement diffus dans le monde entier, en s'opposant de façon décisive à l'esthétique traditionnelle.

Cependant, la secousse définitive des liens traditionnels fut représentée par la naissance du Dadaïsme en 1915.

Les Dadaïstes s'exprimaient dans des manières les plus différentes. Ils composaient des poésies prenant au hasard des morceaux de journal dans un chapeau. Ils préparaient des expositions durant lesquelles le public était invité à détruire les œuvres. Les soirées au Cabaret Voltaire étaient polémiques, agressives, bruyantes.

Mercredi 23 mai, la rencontre sur «Orizzonti di luce. La pittura di paesaggio nelle Fiandre da Van Eyck a Rembrandt», sera tenue par Leonardo Acerbi, journaliste, diplômé en Histoire de l'art auprès de la Faculté de Lettres et Philosophie de l'Université de Turin.

Depuis 1999, il enseigne l'Histoire de l'Art à l'Université du Troisième âge d'Aoste.

Cette conférence nous présente une étude de l'évolution de la peinture paysagiste pendant les trois siècles d'or de l'art flamand et hollandais: du microcosme des «primitifs» du XVème siècle (Jan Van Eyck, le maestro de Flémalle et Rogier van der Weyden), aux visions spatiales fantastiques de Rembrandt, en passant par les peintures de «vues» de Jan Vermeer, qui signèrent l'art figuratif aux Pays-Bas pendant le XVIIème siècle.

Saison culturelle

Une conférence peu ordinaire sur la végétation alpine

Christel Lambot

La conférence tenue par le professeur Claudio Longo le 13 avril dernier a certainement étonné le public présent ce soir-là à la Bibliothèque régionale. En effet, au cours de cette rencontre – organisée avec la collaboration scientifique de la section valdôtaine de l'Association nationale des Enseignants de Sciences naturelles –, M. Longo nous a entrouvert son jardin secret, nous a fait partager son univers, sa vision du monde végétal. Au cours de la soirée, l'approche de ce professeur de botanique et de biologie à l'Université de Milan s'est avérée plus poétique que purement scientifique, car Claudio Longo est un botaniste contemplatif, parfois plus proche des philosophies orientales que de la rationalité occidentale. Son but n'était donc nullement d'apprendre à l'assistance les noms des plantes, mais de lui ouvrir les yeux sur certains aspects de la nature, sur sa beauté. Tout son discours était accompagné d'images: de très belles photos de lui prises lors de ses randonnées en montagne. Le professeur Longo nous a d'abord parlé des arbres de la montagne. Pour lui, par exemple, les sapins sont gothiques, alors que les mélèzes sont méditerranéens. Quand on pénètre dans une forêt de sapins, il fait sombre, rien ne pousse sur le sol, ou presque, et on a la sensation que les troncs sont les piliers d'une cathédrale, voire que des esprits peuplent les lieux. C'est donc une atmosphère gothique, un peu inquiétante. Une forêt de mélèzes, par contre, c'est très différent: plus lumineux, plus gai, plus riche de végétation aussi. Cela donne une impression de sérénité. Ce conférencier original a aussi attiré notre attention sur des éléments qui sont comme une «photographie» du temps qui passe. Par exemple, le dégradé de la couleur des mélèzes le long des pentes en automne. Vert en bas, où c'est encore un peu l'été, puis plus jaunes, puis orange, puis roux, jusqu'à arriver aux arbres nus, tout en haut. Pour ceux qui habitent en montagne, ce sont des choses tellement banales, qu'ils n'y pensent même plus… Enfin, le professeur Longo nous a parlé de la flore de montagne. Il est littéralement fasciné par la capacité des petits végétaux de coloniser la roche, là où il n'y a presque pas de terre et où la température peut passer de 40 degrés pendant la journée à moins de zéro pendant la nuit. À la fin de la conférence, chacun est rentré chez soi avec le sourire, sans avoir appris aucun nouveau nom de plante, mais avec un regard neuf sur la végétation alpine.

A Aoste

Inauguration de l'exposition «Anthologie d'œuvres restaurées»

L'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, inaugurera l'exposition «*Anthologie d'œuvres restaurées. Art en Vallée d'Aoste entre le Moyen Age et la Renaissance*», le vendredi 27 avril prochain, à 18h, à l'Eglise Saint-Laurent, rue Saint-Ours, à Aoste. Le Département de la Surintendance des activités et des biens culturels de la Région autonome Vallée d'Aoste consacre donc cette exposition aux activités de restauration, et présente une sélection de 20 œuvres d'art, illustrant autant d'interventions à la pointe des techniques utilisées. L'exposition est réalisée par le Service des expositions en collaboration avec le Service des biens historiques et artistiques, et Elena Rossetti Brezzi, professeur à l'Université de Turin, est le commissaire de cette rétrospective. La protection des œuvres est une responsabilité impliquant une intense activité de restauration qui, durant ces dernières années, a concerné des œuvres d'art considérables du point de vue historique et artistique appartenant à la Région, à l'Eglise ou à d'autres institutions locales. Chacun a pu admirer les résultats des différentes procédures ou méthodes expérimentées, puis employées, lors d'expositions récentes telles que *La Scultura dipinta,* au Centre Saint-Bénin d'Aoste durant l'été 2004, ou encore *Corti e Città. Arte del Quattrocento nelle Alpi occidentali,* organisée par le *Museo d'Arte Antica* de Turin courant 2006. Ces deux expositions ont mis en évidence la place de tout premier plan qu'occupe la Vallée d'Aoste en matière de production artistique. Pour certaines de ces œuvres, elles ont permis d'effectuer une restauration majeure: ce fut le cas des peintures sur bois de l'église d'Antagnod (Ayas), des deux panneaux de bois de l'église paroissiale d'Introd, de la croix de procession en cuivre doré portant les armoiries d'Oger Moriset, qui est conservée en l'église de Cogne, et de la chasuble De Prez de la Cathédrale d'Aoste. Signalons également deux récentes interventions effectuées, l'une sur la croix de procession de Valgrisenche, qui comporte une miniature d'Antoine de Lonhy, et l'autre, sur la statuette ouvrante de la Vierge d'Antagnod. «*La complexité des opérations* – souligne l'assesseur Laurent Viérin –*, les techniques choisies et les résultats spectaculaires obtenus dans le cadre de certaines des interventions effectuées par le Service des biens historiques et artistiques de la Surintendance d'Aoste, ont été tels qu'il a été décidé de permettre à tous d'en prendre connaissance et donc de diffuser les images relatives aux grandes étapes des campagnes de restauration.*» Compte tenu de l'intérêt que la question pouvait présenter, non seulement pour les professionnels de cette branche, mais aussi pour le public en général, 20 œuvres de types différents – tableaux, sculptures, pièces d'orfèvrerie, parchemins enluminés et tissus – ont donc été sélectionnées, de manière à illustrer les modalités de restauration appliquées aux diverses techniques artistiques et à en permettre la plus ample diffusion. Le parcours de l'exposition, imaginé par l'architecte Ferdinando Fagnola et Nicole Morise, est organisé selon une disposition symétrique des volumes, destinés à passer pour des réceptacles des œuvres et des systèmes iconographiques illustratifs. De petits films intègrent les photographies, ce qui permet d'admirer les phases principales d'interventions.

L'exposition sera ouverte jusqu'au 30 septembre 2007, du mardi au dimanche, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30, entrée gratuite.

A Courmayeur

Publication de «Montagnes»

Le Président de la Région Luciano Caveri a présenté, mardi 17 avril dernier, au Chalet du Jardin de l'Ange, à Courmayeur, la publication «Montagnes. Enjeux et développements dans des territoires francophones d'Europe et du monde», réalisée par les éditions Le Moutard, sur initiative de la Région autonome Vallée d'Aoste. Au cours de la rencontre, le représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie à Genève, Libère Bararunyeretse, et le directeur des éditions Le Moutard, Frédéric Touchet sont intervenus. La présentation, qui a été organisée en collaboration avec la Commune de Courmayeur, rentre dans le cadre des activités prévues par les Journées de la Francophonie en Vallée d'Aoste, qui étaient axées, cette année, sur le thème des «Montagnes de la Francophonie». «*Il s'agit d'une publication, qui est prioritairement adressée aux jeunes* – a expliqué le Président de la Région Luciano Caveri – *et dont le but est de leur faire parcourir les montagnes des territoires francophones du monde, et de leur faire découvrir des sites, des paysages et des populations d'une infinie diversité. Dire, en effet, que les montagnes se ressemblent est une évidence. Il n'est pas si facile, en revanche, de déceler les éléments répétitifs que les populations montagnardes expriment, à n'importe quelle latitude, à travers la richesse de leurs différentes cultures. Cette publication représente un point d'observation privilégié sur une partie du monde et de l'humanité, que nous avons rassemblé autour de la francophonie, cet espace qui réunit des peuples très différents autour d'une langue commune facilitant les échanges et le partage d'expériences.*». Le Président Caveri a encore souligné que: «*La Vallée d'Aoste pourrait être le chef de file des régions de montagne francophones grâce à son savoir-faire dans de nombreux domaines. Il me semblerait donc normal de mettre à la disposition des autres pays ce livret*». La publication, nous le rappelons, s'oriente autour de deux grands axes: les montagnes du nord et celles du sud. Ces deux volets sont agrémentés de considérations plus spécifiques telles que les partenariats, les initiatives, les enjeux du développement inhérents à la montagne. Le chapitre sur les montagnes du nord s'articule autour de cinq mots-clefs: habiter, travailler, cultiver, circuler, séjourner tandis que, celui dédié aux montagnes du sud, analyse les thématiques inhérentes à savoir «*faire cohabiter ville et brousse*, *assurer un partage équitable de l'eau*, *concilier conservation et développement local*».

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Création de L'AREA

Un point de repère pour plus de 3.000 agriculteurs

Une Agence régionale responsable des financements agricoles européens

Le projet de loi n°160 « Institution de l'Agence régionale pour les affectations en agriculture de la Région autonome Vallée d'Aoste/ Valle d'Aosta (AREA VdA) » a été approuvé à l'unanimité au cours de la séance du 18 avril 2007 du Conseil régional.
C'est la Conseillère régionale Teresa Charles qui a été le rapporteur de ce projet de loi. Nous ne publierons qu'une partie de sa présentation pour des raisons d'espace mais il vous est possible de retrouver l'intégralité de son intervention sur le site de l'Union Valdôtaine.

Le règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil a institué le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA), destiné à financer les mesures de marché ainsi que d'autres mesures, et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), destiné à financer les programmes de développement rural. En relation avec ces mesures, le règlement susdit prévoit de nouvelles dispositions pour l'agrément et le retrait d'agrément - de la part des Etats membres - des organismes payeurs, responsables de l'attribution des indemnités et des aides communautaires octroyées par les fonds.
A son tour, le règlement (CE) n° 885/2006 de la Commission portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1290/2005 susmentionné, pour ce qui est de l'agrément des organismes payeurs et d'autres organismes et de la liquidation des comptes du FEAGA et du FEADER, établit que les organismes payeurs ne doivent être agréés par les Etats membres que s'ils respectent certains critères minimums fixés à l'échelon communautaire et relatifs aux quatre secteurs fondamentaux suivants : le milieu interne, l'activité de contrôle, l'information et la communication et le suivi.
Les organismes payeurs sont désignés par les Etats membres et doivent fournir toutes les garanties de conformité à la réglementation communautaire relative au contrôle des dépenses des fonds.
A la lumière de la législation communautaire et nationale, le présent projet de loi institue *l'AREA VdA* (*Agenzia Regionale per le Erogazioni in Agricoltura*), agence régionale responsable des financements agricoles européens - qui exerce, pour la Région autonome Vallée d'Aoste, les fonctions d'organisme payeur. En effet, la possibilité de disposer d'un organisme payeur à l'échelon local, dont la création est partagée par les organisations de catégorie, devrait permettre une meilleure efficacité du système et apporter différents avantages aux agriculteurs, notamment du point de vue de l'accélération des procédures de paiement, et devrait également limiter les risques de fraude et les coûts de gestion.
L'Agence est dotée de la personnalité juridique de droit public et de l'autonomie administrative, organisationnelle, comptable et financière (article 1er).
L'article 2 réglemente les fonctions de l'Agence. Cet organisme devra exercer substantiellement trois fonctions séparées et confiées à des unités administratives distinctes : il s'agit de l'autorisation de paiement, de l'exécution des paiements et de la comptabilisation des paiements relatifs aux aides financées ou cofinancées par le FEAGA et le FEADER.
Les articles 3 et 4 régissent les organes de l'Agence : le directeur et le conseil des commissaires aux comptes. Le directeur est le représentant légal de l'Agence et en assure le fonctionnement, notamment à travers l'adoption de tout acte inhérent à la gestion technique, administrative et comptable.

L'article 5 réglemente le budget de l'Agence, alors que l'article 6 définit les ressources financières de celle-ci. En particulier, les ressources transférées par l'Union européenne, par l'Etat ou par la Région pour le fonctionnement de l'Agence, font partie des recettes propres de cette dernière, tout comme la somme versée par la Région en vue de l'exercice des fonctions supplémentaires confiées à l'Agence, les sommes recouvrées et le montant des sanctions infligées aux requérants. En revanche, les sommes attribuées à l'Agence par l'Union européenne, par l'Etat ou par la Région et destinées à être octroyées aux requérants à titre d'aide et d'indemnité ne font pas partie des recettes propres de l'Agence et doivent être gérées séparément.
L'article 8 dispose qu'en attendant l'agrément de l'Agence conformément à la réglementation nationale en vigueur, la Région reconnaît cette dernière comme organisme sur lequel l'*AGEA* peut s'appuyer pour l'exercice des fonctions relatives à la gestion des aides et des actions afférentes à la Politique Agricole Commune.
L'article 9 fixe les dispositions financières nécessaires.
L'article 10, enfin, concerne la déclaration d'urgence.
Mon souhait est que l'Agence Régionale pour les aides en agriculture devienne un point de repère sûr pour les 3000 bénéficiaires des politiques agricoles communautaires et régionales.

Approbation du projet de loi n°156

Organisation du Secours alpin valdôtain

Le projet de loi n°145 "Dispositions en matière d'organisation du Secours alpin valdôtain a été approuvé par 25 voix pour et 6 abstentions (Arcobaleno Vallée d'Aoste et La Casa della libertà). C'est la Conseillère régional Adriana Viérin qui en a été le rapporteur.

Avant de rentrer dans le projet de loi proprement dit, Adriana Viérin a fait quelques références et quelques réflexions sur le passé du secours alpin, à titre de remerciement pour ceux qui ont joué un rôle déterminant dans ce secteur. Elle a parlé du CAI, du Corps national du Secours alpin (C.N.S.A.), rappelé Beniamino Henry, Franco Garda, Pietro Bassi, Cosimo Zappelli, Giorgio Bertone, la collaboration de la Vallée d'Aoste avec les guides de Chamonix et le Peloton de Gendarmerie de haute montagne (P.G.H.M.).

Voici la partie finale de l'intervention de la Conseillère Viérin, que vous pourrez retrouver en intégralité sur le site de l'Union Valdôtaine.

Actuellement les interventions du Secours alpin ne concernent plus seulement les activités ludico-sportives, mais plus généralement toutes les activités liées au milieu alpin.
Le nombre total des interventions sur une année approche les 800. Ainsi le secours rempli désormais une véritable fonction d'intérêt public et constitue une véritable composante opérationnelle de la Protection civile du Val d'Aoste.

Voilà pourquoi une nouvelle loi s'impose pour mieux définir rôle, finalités et devoir, afin de permettre à cette institution de gérer au mieux ses rapports extérieurs ainsi que les rapports avec ses propres opérateurs.
Ce projet de loi se propose donc de mettre de normes convenables quant à l'organisation du secours en montagne et l'activité du Secours alpin valdôtain, institution de droit privé, et de la laquelle la Région va se servir pour le déploiement de cette activité spécifique.
Lors de la discussion de ce projet de loi en Commission quelques modifications ont été apportées afin de répondre convenablement aux préoccupations exprimées par les sapeurs-pompiers du Val d'Aoste.

Avec, en plus, le dernier amendement proposé

aujourd'hui par le Président du Gouvernement, je pense que les problèmes soulevés ont trouvé les justes réponses. Nous disposons d'un Secours alpin valdôtain depuis 1975, d'un corps régional des Sapeurs pompiers depuis l'an 2000, d'un département de Protection civile depuis 1997, nous disposerons donc d'une centrale unique de secours vraisemblablement courant 2008, nous avons donc tous les atouts pour assurer un service de haute qualité à notre communauté.

Je veux croire que tous sauront travailler avec le respect nécessaire les uns des autres mais surtout en développant toutes les synergies et les collaborations possibles dans le but de répondre efficacement à tout appel de secours afin de créer tous ensemble le plus performant des services.
Dans cet esprit j'aime terminer en citant les mots de Renzino Cosson, autre pilier du Secours alpin valdôtain, quand il dit que *« Dans une opération de sauvetage, divers personnages sont impliqués et s'alternent dans leurs rôles : dans cette succession de visages et de professions il n'y a pas de plus habiles ou de plus importants mais il y a un concert de personnages qui oeuvrent en commun pour sauver des vies, qui travaillent ensemble avec l'intention de réussir leur mission, en sachant pertinemment que l'erreur d'un seul peut tout compromettre, également la vie de ses propres compagnons».*

COMMUNICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux.
C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée. N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.
Adressez votre courrier à l'adresse suivante:
Nouvelle Editrice Le Peuple- Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin - 11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

Monuments

Restauration de la façade de l'église de Saint-Etienne à Aoste

L'Eglise de Saint-Etienne, à Aoste, a retrouvé son ancienne splendeur après plus d'une année de restauration.
Une opération délicate qui a concerné la façade peinte qui était particulièrement endommagée. De plus, la stratification des dépôts le long des zones protégées par la saillie du toit et l'effaçage des couches de peinture inférieures, déterminaient des rapports faussés entre les couleurs, en altérant ainsi l'image générale de l'ensemble de la décoration. Des interventions de manutention telles que le blanchiment des zones neutres et le socle en mortier de ciment, qui détériorait la répartition des espaces et qui favorisait la désagrégation du plâtre, avaient modifié tout l'ensemble.
Les travaux de restauration ont commencé en juin 2005 pour terminer à l'automne 2006. Dans un premier temps, on a procédé à la mise en place des témoins de nettoyages, pour ensuite se concentrer sur les opérations de pré-consolidation, là où persistait le risque de perte de fragments et ensuite sur la consolidation en profondeur.
Les problèmes les plus préoccupants pour la conservation du monument étaient les phénomènes de désagrégation des plâtres et la chute diffuse de la pellicule de peinture.
Les plâtres neutres sur le fond étaient couverts de plusieurs couches qui collaient parfaitement à l'original et qu'on a enlevées au bistouri. Les petites zones en stuc ont été nettoyées avec du mortier de ciment et les enduits mis sur les deux corps situés derrière et sur l'avant-corps central de la façade, sur une hauteur de près de deux mères, ont été enlevés.
Les plâtres et les stucs ont été restitués après plusieurs essais qui cherchaient à rendre la continuité de l'architecture, en essayant d'obtenir un niveau correct d'intégration des surfaces. Les intégrations des figures peintes et des cadres ont été consistantes pour permettre de récupérer la compréhension des scènes et l'équilibre entre les couleurs.
Il faut rappeler qu'au début du XVIII[e] siècle, on avait déjà procédé à la restauration de l'Eglise de Saint-Etienne, la décoration de la façade remontant à l'époque de Michel Joseph Rosaire, curé de l'église de 1729 à 1735.
Les visiteurs y peuvent admirer l'histoire du martyre de Saint-Etienne.
A droite, les personnages de Sainte-Agathe, Sainte-Joconde et Saint-Léonard; à gauche, ceux de Saint-Jacques Majeur, Saint-Grat et de l'abbé Saint-Antoine qui prie, un fidèle à ses pieds, qui pourrait être un commettant laïc. Saint-Joseph et Saint-Jean Evangéliste, qui se trouvent sur les côtés des fenêtres et la Vierge du Rosaire à côté de Saint-Dominique et de Sainte-Catherine de Sienne, complètent le programme iconographique.
La scène centrale, au-dessous du portail d'entrée, est en pierre provenant d'Aymavilles et est datée de 1729.

SUITE DE LA PAGE 1

«Une loi qui modernise le système en restant fidèle à notre histoire»

potentiels sans devoir subir de privilèges de la part d'autrui.»
Le Président du Mouvement **Guido Cesal**, dans sa veste de rapporteur du deuxième projet de loi sur la réforme du Gouvernement, a été très clair à ce propos: *«Les considérations politiques qui découlent de ce projet de loi sont tout à fait claires et toutes extrêmement positives.*
On réaffirme la centralité du Conseil de la Vallée, cet organisme qui a caractérisé les 60 dernières années de cette Région. Il s'agit d'un organe incontournable, encore vital.
Son importance historique, même d'un point de vue symbolique, est restée inaltérée dans le temps et continue à garantir la continuité de l'action politique comme nous l'avons connue et vécue jusqu'ici. Le modèle qui a régi, dans un passé récent, cette région se base sur le principe de la démocratie représentative. Il a permis à notre vallée de jouir d'une longue période de développement social, économique et culturel sans pareil et représente, malgré tout, un exemple et un modèle dont les bénéfices dépassent amplement les aspects négatifs.
Renoncer à ces principes signifierait se lancer dans des aventures sans retour, et désavouer un passé qui nous a permis de devenir l'une des régions les plus riches d'Europe tout en ayant comme point de départ la pauvreté et la misère.
Nous voulons donc rester fidèles à notre histoire et aux éléments essentiels qui l'ont marquée.
Nous laissons à d'autres, qui se sont improvisés acteurs de l'actuel scénario politique valdôtain, le soin de prôner des modèles tout à fait différents, qui fonctionnent peut-être dans d'autres réalités, mais qui ne peuvent pas être transplantés sans un parcours d'approche et d'approfondissement lent, graduel et articulé.
Cette région et ses organismes institutionnels doivent être modernisés, cette loi représente un premier pas dans cette direction, mais il faut agir sans hâte, et surtout solliciter la participation de toutes les composantes politiques et sociales de cette communauté. Les modèles élitaires sont peut-être suggestifs à une première approche superficielle, mais ne supportent jamais un examen attentif et surtout se décomposent à l'épreuve des faits.
Nous avons donc voulu, pour conclure, rester les pieds sur terre, apporter les modifications nécessaires, sans nous faire prendre par la frénésie du changement à tout prix, surtout quand celui-ci n'est pas nécessaire et surtout quand il n'est pas utile».
Enfin, en ce qui concerne le projet de loi sur le système électoral, le chef du groupe de l'Union Valdôtaine, **Roberto Vicquéry**, a déclaré: *«Nous avons travaillé pour le bien de la Vallée d'Aoste. J'espère que la méthodologie employée, à cette occasion, sera la même pour les travaux de la Convention sur le Statut spécial.*
Le parti qui a la majorité relative a des responsabilités, mais pas uniquement. Les responsabilités appartiennent à tous. Il est vrai que l'initiative référendaire a accéléré les procédures du Conseil, mais la réforme électorale avait été insérée dans le programme électoral.
Enfin, il y aura la nécessité à l'avenir d'avoir ce même esprit de collaboration pour les débats sur le Statut, l'Hôpital et le Casino.»
Pour **Eddy Ottoz**, "le *véritable problème est que de l'extérieur nous donnons l'impression que la classe politique au sein du Conseil s'oppose au pouvoir référendaire. La loi approuvée est une bonne loi. Nous devons de toute façon tenir compte des idées et des exigences du peuple valdôtain.»*
En ce qui concerne les propositions d'initiative populaire, le Président **Luciano Caveri** a rappelé *«qu'il existe plusieurs doutes sur la constitutionalité de la phase applicative de l'institut référendaire, confirmés par les spécialistes en droit constitutionnel à savoir Guzzetta, Marini et Onida».*

À Milan

Pastoret a rencontré le Consul du Japon

L'assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce et aux Transports a rencontré au mois d'avril dernier, à Milan, au siège du Consulat général du Japon, le Consul Hiroshi Azuma. La rencontre a permis à l'Assesseur Pastoret de faire la connaissance du Consul japonais qui s'est installé à Milan, il y a 8 mois. L'assesseur a illustré les passages qui ont abouti récemment à un accord de coopération entre le JOC (Comité Olympique Japonais) et la Région. En particulier, Pastoret a présenté au Consul les initiatives programmées pour l'été 2007 en Vallée d'Aoste, concernant surtout le tourisme et la promotion, qui prévoient la présence de nombreux athlètes et accompagnateurs des différentes équipes nationales japonaises dans notre région et qui font partie de la récente campagne de promotion publicitaire de la Vallée d'Aoste au Japon.

«La rencontre avec le consul Hiroshi Azuma a été utile et très importante – a commenté l'assesseur Pastoret – *et j'ai rappelé au Consul les rendez-vous importants qui auront lieu avec les athlètes japonais. En premier lieu, nous avons abouti à la conclusion d'un accord pour accueillir l'équipe nationale japonaise de judo au mois de juin prochain. A cette occasion, d'autres équipes nationales de judo seront présentes en Vallée d'Aoste dans un cadre plus ample de promotion internationale qui place comme protagoniste la Vallée d'Aoste. Il faut rappeler aussi que l'équipe nationale japonaise de rugby participera à une rencontre avec l'équipe italienne en vue de la préparation au championnat du monde qui se*

tiendra cette année en France. De plus, il y aura aussi au programme, à Courmayeur, au mois de juillet prochain, la présence des athlètes les plus importants des équipes nationales masculines et féminines japonaises de patinage artistique.
Enfin, le Consul est invité par la Vallée d'Aoste, à se rendre, à la fin du mois d'avril, dans les différents hameaux qui seront les protagonistes de ces évènements, et donc de pouvoir fournir ensuite par la même occasion les informations nécessaires aux communautés japonaises du nord de l'Italie potentiellement intéressés à suivre leurs athlètes préférés.»

Nouvelles de Roisan

Parfums et saveurs

Nous voilà arrivés au deuxième rendez-vous, organisé par la Commission Culture, avec l'œnologue Mattia Nicoletta qui, après avoir pourvu à un recensement de la zone du Monferrato tant du point de vue historique que légendaire (citant la légende de Aleramo et de Alasia, fille de Ottone de Bismark….), est intervenu pour examiner la partie géomorphologique de cette région. La région du Monferrato se divise en deux sections, la partie haute et la partie basse. La première est caractérisée par des collines avec un terrain typiquement argileux. Dans les zones de la plaine, par contre, la présence des peupliers sert, en cas d'éboulements, à former un barrage naturel. Les vins les plus caractéristiques de cette région sont le Dolcetto (en particulier celui de Ovada et de Dogliani), le Barbera (qui a été valorisé après le XVIIIème siècle), le Barbesino (qui naît du mélange entre le Barbera, le Grignolino et le Freisa), le Grignolino et enfin le Ruché de Castagnole (qui est conservé dans l'*infernot* comme vin relique). Par le passé, l'exploitation la plus importante de cette zone était l'olivier. Les mets les plus caractéristiques sont sans aucun doute *la bagna cauda*, *le vitel tonné*, *les saucisses de la douja… Le jour de la vendange, encore aujourd'hui, on maintient la tradition de manger dans la vigne les produits de la terre et la bagna cauda avec les chardons.* La partie orale terminée, nous sommes passés au secteur le plus intéressant : la dégustation. Nous avons commencé par l'*Arneis* (Bianco d'Anna) avec un *cacciatorino (*produit né à la fin du XVII[ème] siècle); puis le deuxième vin que nous avons dégusté était *le Nebbiolo* (Passo delle viole) produit et transformé dans la zone du Barolo, avec le *salam de la Duja (* qui signifie « boccale basso dal beccuccio ») et *le salam de cheval;* le troisième mariage, assez bien réussi fut *le Grignolino (San Martino de Rosignano)* avec *la Muletta casalese (affinée de six à huit mois);* le *Ruché de Castagnole* accompagné du *lard de Cavour au romarin* est une alliance exceptionnelle; et enfin le *Barbera d'Alba* avec le *salam cuit aromatisé au Barbera* qui a conclu ce tour œno-gastronomique assez intéressant. Les nombreux participants se sont encore régalés en goûtant un saucisson parfumé au Barolo de l'année 97 aux herbes fines produit par la famille de notre expert…et maintenant, au revoir et à jeudi prochain avec les pâtisseries… **Anna Bioley**

SUITE DE LA PAGE 1

25 Avril : quelle Libération ?

ciste par celui communiste (on peut lire à ce propos l'agile ouvrage de Gianni Oliva *Le tre Italie del 1943: chi ha veramente combattuto la guerra civile*).
Le génie créatif péninsulaire a réussi à tirer de ce sanglant chaos un chef-d'œuvre politico-diplomatique, qui a permis à l'Italie de s'asseoir à la fin de la foire, sinon à la table des vainqueurs, au moins sur un strapontin pas trop éloigné du siège de son protecteur américain (voir le petit, mais dense livret *L'alibi della Resistenza, ovvero come abbiamo vinto la seconda guerra mondiale*, toujours de Gianni Oliva). Ce «blanchissage» global a eu son prix: il fallait enrober d'un voile d'oubli la dynamique réelle des faits et remplacer celle-ci par une version officielle peignant une Italie foncièrement antifasciste, réduite à l'esclavage par un petit groupe de «méchants» et libérée par une guerre de peuple… la théorie de Benedetto Croce, en somme, pour lequel le fascisme n'avait représenté qu'une «parenthèse», une sorte d'accident de parcours sur le chemin lumineux de la civilisation italienne.
Cette idéologie (au sens marxien: fausse vision de la réalité) de l'antifascisme et de la Résistance cache donc plus qu'elle révèle: et cela est vrai surtout en Vallée d'Aoste, où le cadre politique était alors ultérieurement compliqué par les revendications autonomistes et les visées annexionnistes. De larges pans de notre histoire récente demeurent ignorées du grand public, qui n'en a qu'une vision partielle, suffisante toutefois pour soupçonner qu'on ne veuille pas tout lui dire. En dépit de plusieurs ouvrages appréciables et documentés sur les menus faits des bandes partisanes, ce qui échappe est le plus souvent le rapport entre les actions des protagonistes de la politique locale et les scénarios bien plus larges dans lesquels la Vallée d'Aoste s'est trouvée plongée au moment où elle était un enjeu stratégique des rapports (tendus) entre l'Italie, la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, quand il s'agissait d'établir le poids respectif des grandes puissances dans l'échiquier politique européen. Pour la Vallée d'Aoste on doit parler d'une quatrième guerre: diplomatique et «froide», mais guerre.

Quelques questions sans réponse

Des versions parfois contradictoires existent sur plusieurs faits et gestes, on connaît ce que certains racontent de quelques autres, mais plusieurs points obscurs demeurent et empêchent de bien saisir le sens de l'ensemble. Par exemple: que faisait exactement Chanoux à Chambéry pendant qu'il était officier dans l'armée italienne d'occupation? Le nom du mouchard qui aurait dénoncé Chanoux est connu, car il a été publié; mais s'agissait-il d'une initiative personnelle, ou d'un geste planifié au niveau politique au sein de la Résistance italienne? Qui étaient les agents secrets financés par la France en fonction annexionniste, et les agents secrets italiens qui les contrastaient? Quels furent les accords secrets entre la Résistance italienne, les nazis et les fascistes, sous la houlette anglo-américaine, pour empêcher la libération de la Vallée d'Aoste par les troupes françaises?
Quelle influence ont eu les clans familiaux, dans une région de 80.000 habitants à peine, dans la progression du Fascisme, puis dans le passage au régime républicain, à l'échelle locale? Les archives publiques ont-elles été «révisées» au lendemain de la Libération? Et celles du Parti National Fasciste, où sont-elles? Les Valdôtains en poste à Rome, dans les rangs de l'état-major ou de l'Eglise, quels rôles ont-ils joué réellement?
Quelle était la position du Vatican et notamment du nonce apostolique à Paris Roncalli (futur Jean XXIII)? Comment est-on passé de la fidélité quasi pathologique des Valdôtains à la maison de Savoie au vote majoritairement républicain?
Autant de question qui, plus de soixante ans après les événements, n'ont pas encore reçu de réponse ou dont la réponse n'est pas suffisamment connue: ce qui nous enlève un instrument d'interprétation du présent et entrave notre progrès futur : car la connaissance du passé, du passé récent surtout, est une matière première indispensable pour la construction de l'avenir.

Joseph Rivolin

RÉGION AUTONOME
VALLÉE D'AOSTE
ASSESSORAT DE L'ÉDUCATION
ET DE LA CULTURE
DIRECTION DES
ACTIVITÉS CULTURELLES

SAISON CULTURELLE

FONDAZIONE CRT

MUSICA

VENERDI 4 MAGGIO
Palais Saint-Vincent
PFM canta De André

LUNEDI 7 MAGGIO
Aosta, Teatro Giacosa
The King's Singers & Sarband

MERCOLEDI 9 MAGGIO
Aosta, Théâtre de la Ville
Alt! La frontiera luogo comune
suite per immagini e suoni

PRINTEMPS THEATRAL

JEUDI 3 MAI
Aoste, Théâtre Giacosa
La Betise
Aymavilles

MUSICA

LUNDI 14 MAI
Aoste, Théâtre Giacosa
Michel Jonasz

CINEMA

Letters from Iwo Jima
Bobby
Still life
Guida per riconoscere i tuoi santi
Infamous
In memoria di me
Babel
Proprietà privata

Saison culturelle 2006 07

PUNTO VENDITA
Aosta c/o Museo
Archeologico Regionale
piazza Roncas - Numero Verde 800.141.151
saison@regione.vda.it - www.regione.vda.it

Batailles de Reines

Concours éliminatoire de Gignod

Des combats spectaculaires ont caractérisé le 5ème rendez-vous de printemps du 50ème concours des Batailles de reines qui s'est déroulé dimanche dernier, à Gignod. Les reines présentes à cette manifestation étaient nombreuses: sont 122 au total, réparties de la manière suivante : 28 bovines représentant la 1ère catégorie, 37 la deuxième et 57 appartenant à la troisième catégorie. Des vaches très combatives ont mis en valeur, une fois de plus, le grand travail déployé par leurs éleveurs dans la préparation et la sélection de leur bétail. En 1ère catégorie les bovines que l'on craignait le plus étaient « Saphir » et « Feisan » de Claudio Berthod (déjà reines l'année dernière, respectivement à Fénis et à Brissogne) et « Poudre » d'Elio Cerisey (vache qui était la plus lourde de la journée avec ses 735 kg). C'est la favorite de Cerisey qui a remporté le bosquet (comme ce fut le cas, il y a deux ans, dans cette même arène). En ce qui concerne la deuxième catégorie, pour la deuxième fois, « Ardita » de Marino Grimod (déjà reine en 2005 en 3ème cat., toujours à Gignod), favorite de la journée, a remporté la victoire. Le véritable protagoniste de cette journée fut l'éleveur Marino Grimod d'Aoste qui a classé deux vaches de son étable pour la Finale régionale du mois d'octobre, «Moustache» en première catégorie et «Ardita», reine du deuxième poids. S'agissant de la première catégorie, la victoire a été remportée par «Poudre» d'Elio Cerisey de Gignod, vache au palmarès remarquable qui remporte sa cinquième qualification à la Finale régionale (déjà 3/4ème à Quart en 2003, reine à Etroubles en 2004, reine à Gignod en 2005, ¾ à Sarre en 2006). Deuxième place pour «Moustache» de Marino Grimod, vache dont on doit également souligner le palmarès (3/4ème à Gignod en 2001, ¾ à Antey en 2004, 2ème à Villeneuve en 2005, 2ème à Fénis en 2006). Troisième au classement pour «Lionne» de Corrado Anselmet de Gignod (6ème classement consécutif pour la Finale régionale) et «Furia» d'Alex Létey de Roisan. En deuxième catégorie, comme nous venons de le remarquer, victoire de «Ardita» de Marino Grimod qui a confirmé les pronostics de la journée en battant en finale « Belleville » des Frères Diémoz de Saint-Christophe. La reine de Grimod avait été plus forte, en demi-finale, contre «Queggion» d'Ivo Empereur de Gressan, tandis que «Belleville» avait éliminé « Mandoline » de Simon Charbonnier d'Aoste (déjà ¾ à Gignod en 2003 et ¾ à Aymavilles en 2004). Belle victoire, en troisième catégorie, pour «Allegra» (déjà 3ème à Sarre en 2002, 3ème à Fénis en 2004, 3ème à Saint-Marcel en 2005) de l'Entreprise agricole Verney de Gressan qui en finale a battu, après un long et exténuant combat, « Indiana » d'Aurelio Crétier de Saint-Christophe. La future reine avait éliminé en demi-finale « Choucas » d'Angelo Létey de Valpelline, tandis que « Indiana » avait été plus combative que son adversaire « Mughet » de Baldassarre Cuaz d'Aoste. Le prochain rendez-vous des Batailles de Reines est fixé à dimanche prochain 29 avril 2007, à Pollein.

«Poudre» d'Elio Cerisey de Gignod, reine de première catégorie

«Ardita» de Marino Grimod, reine de deuxième catégorie

«Allegra» de l'Entreprise Agricole Verney de Gressan, reine de troisième catégorie

SAVT

Séjour en Croatie, Hongrie et Slovénie

Le Savt-Retraités organise, chaque année, par le biais du Syndicat autonome des Travailleurs valdôtains, un séjour socio-touristique et culturel qui, cette année, passera par la Croatie, la Hongrie et la Slovénie, à partir du samedi 26 mai jusqu'au samedi 2 juin 2007. Les visites de Trieste, Fiume, Zagabria, Pecs, Budapest, Maribor et Lubiana sont prévues; pendant trois journée, nous séjournerons à Budapest et nous visiterons cette ville qui est aussi appelée «Le Paris de l'Est». Les retraités, les inscrits et leurs familles respectives, les amis et les sympathisants du Syndicat peuvent participer à ce séjour organisé. Le montant de participation, qui devra être versé intégralement au moment de la réservation (comprenant le car, l'hôtel, le restaurant, les entrées aux musées, les guides touristiques et la mini croisière sur le Danube, etc.), est le suivant: Inscrits SAVT (720,00 euros), non-inscrits (830,00 euros), supplément chambre individuelle (150,00 euros). Les inscriptions doivent parvenir avant 12h, le vendredi 4 mai 2007, dernier délai. Pour les inscriptions et pour tout autre renseignement s'adresser directement auprès des sièges du Syndicat : Aoste: tél.: 0165-238384; Châtillon: cell.: 333-3547422; Verrès: tél.: 0125-920425; Pont-Saint-Martin: tél. 0125-804383.

La section de l'Union Valdôtaine de Verrès

vous invite à son

Dîner social
le vendredi 11 mai 2007
à 20h30
à l'Hôtel-Restaurant «Chez Pierre»
73, rue Martorey

Tous les Unionistes et leurs familles, ainsi que les sympathisants seront les bienvenus.

Le prix est de 25 euros.

Pour les réservations s'adresser, jusqu'au mercredi 9 mai prochain, délai de rigueur, à:
- La Présidente de la Section, Mary Danna, tél.: 347 5869727 ;
- Siège périphérique de Pont-Saint-Martin, tél.: 0125 807393 ;
- Directement au Restaurant, tél.: 0125 929376.

PARTICIPEZ NOMBREUX!

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent pas la resposabilité de la rédaction

Lettre ouverte à un membre du Conseil Fédéral

Cher unioniste, J'ai lu avec beaucoup d'attention ta lettre sur la "Gazzetta Matin" et je désire t'informer que je partage tes considérations et tes préoccupations. Sans répéter le commentaire fait, très aimablement, par le rédacteur de l'hebdomadaire, je me permets de te proposer une meilleure attitude pour obtenir les résultats attendus. Chacun de nous, au sein d'une assemblée, représente une seule voix qui peut obtenir certaines considérations ou rester totalement négligée, et cela, seulement, si l'on participe activement au débat; combien d'entre nous évitent d'intervenir, par manque d'idées, par timidité ou bien, le plus souvent, par peur de contrarier quelqu'un? Mais pour une personne qui n'a pas ce genre de craintes, il est peut-être difficile d'obtenir la juste considération même s'il ne représente pas seulement lui mais la section qui le soutien. Face à ce problème, d'autres méthodes, susceptibles d'obtenir des résultats meilleurs, s'imposent. Tout d'abord, une confrontation à l'intérieur de la section qu'on représente s'avère indispensable, avec la rédaction d'un document qui est l'expression des sentiments, des aveux et des sollicitations de la section. Le document pourrait obtenir également l'approbation des autres sections et par la suite être soumis à l'attention du Conseil Fédéral avec, évidemment, une meilleure chance d'être pris en considération qu'une expression individuelle. La constatation d'un résultat important déjà réalisé grâce aux procédures proposées: les débats parmi les sections, l'application des participants allant vers un but commun, l'engagement collectif sont dignes d'attention …voici les éléments qui composent la sève nourricière indispensable à l'arbre de la démocratie! Nous ne pouvons pas attendre toujours les décisions qui viennent d'en haut pour se réserver le plaisir (ou le chagrin) de les critiquer. Les décisions doivent être prises avec la participation correcte et convaicue de chacun, à tous les niveaux, dans un esprit d'équipe, les meilleurs aidant les plus faibles. En même temps, il serait important pour chaque section de déceler, parmi ses adhérents, l'élément qui a le plus d'atouts pour présenter ses propositions à un niveau supérieur; une personne qui ait le courage de s'exprimer publiquement, de défendre ses opinions et celles de ceux qu'il représente, même s'il est conscient que son intervention pourrait se révéler, pour certains, désagréable. Le courage, dans le sens de l'hardiesse, est un élément indispensable pour progresser; les faibles et les lâches n'ont jamais amélioré quoique ce soit. Essayons donc, à partir de la base, d'être vigoureux, conscients de nos faiblesses actuelles et pour cela prêts à reprendre haleine avec tous les changement possibles, étant donné l'abondance de rejetons disponibles à l'intérieur de notre Mouvement. je te salue très cordialement

Silvio Bastrentaz
Pont-Saint-Martin le 19 avril 2007

SPORTS POPULAIRES VALDÔTAINS

Résultats du dimanche 22 avril 2007

TSAN

Série A Poule A Valtournenche I-Challand-St-Anselme I 1841-2213, Châtillon I-Chambave I 3959-2600, Nus II-Verrayes I 1041-1751. Poule B Brisma I-St-Vincent I 2307-4088, Verrayes II-Montjovet I 1212-1397, Emarèse I-Nus I 1692-711. Série B Poule A Montjovet II-Fénis I 2037-2097, Challand-St-Anselme II-Châtillon II 2051-2468, Chambave II-Verrayes III 2165-2041. Poule B St-Christophe I-Challand-St-Anselme III 1915-1408, Pollein I-Brisma II 2162-1923, Brusson I-Quart I 1398-2593. Série C Poule A Fénis II-Châtillon III 1067-1233, Nus III-St-Christophe II 789-1370, Brusson II-St-Vincent II 637-2168. Poule B Ayas I-Quart II 520-1920, Emarèse II-Roisan I 1019-1408, Valtournenche II-Pollein II 3875-1701. Juniors Poule A Brisma-St-Christophe 896-561, Valtournenche-Chambave 981-791, Brusson-Verrayes 968-836. Poule B Challand-St-Anselme-Châtillon 727-677, Montjovet-Pollein 666-899.

FIOLET

Série A Poule A Charvensod I-La Salle I 1207-1099, Etroubles I-Porossan I 1272-1441. Série B Poule A Gignod I-St-Oyen I 929-979, La Thuile I-Avise I 1049-899, Morgex I-Valpelline I 1118-1188. Série C Poule A Morgex II-Allein I 985-1045, Arpuilles I-St-Oyen II 859-961, St-Christophe II-La Salle II 634-741, Oyace I-Bosses I 938-964. Série D Poule A Allein III-St-Christophe III 740-529, Sarre I-Gignod III 645-446. Poule B Sarre II-Morgex III 788-741, Etroubles II-Avise III 791-542. Poule C St-Christophe IV-Porossan II 652-713, Allein II-Avise II 668-560. Série E Poule A St-Vincent I-St-Christophe V 323-462, Oyace II-Morgex IV 429-605. Poule B Avise IV-Allein IV 206-606, Oyace III-Sarre III 514-859. Poule C Gignod IV-Charvensod III 452-614, Etroubles III-Arpuilles II 585-350. Juniors A Avise I-St-Christophe I 212-413, Etroubles I-Allein I 671-249, Morgex I-Charvensod I 429-208. Juniors B Morgex II-St-Christophe II 272-242, Charvensod II-Arpuilles 26-68.

REBATTA

1ère catégorie Jovençan-Doues 1177-1238, Valpelline-Gressan 1217-1233, Ollomont-Charvensod 1103-1133. 2ème catégorie Sarre-Doues 853-1050, Gressan-Chevrot 945-1009. 3ème catégorie Poule A Jovençan-Bionaz 784-901, Doues A-Aymavilles 884-864. Poule B Ollomont-Gressan 836-758, Doues B-Cogne 780-932. 4ème catégorie Gressan B-Jovençan 686-538, Aymavilles-Chevrot 676-663, Bionaz-Gressan A 555-623. 5ème catégorie Poule A Gressan-Gignod A 413-453, Porossan-Doues 673-291, Cogne-Bionaz 487-364. Poule B Chevrot-Introd 404-477, Gignod B-Valpelline 278-508. Juniors Chevrot-Jovençan 153-187.

Le 3 mai au Fort de Bard

Napoléon, l'Italie et la Vallée d'Aoste dans une conférence de l'historien Jacques-Olivier Boudon

Esther Salvato

Jeudi prochain 3 mai, à 21h, dans la salle *Archi Candidi* du Fort de Bard, l'historien français Jacques-Olivier Boudon tiendra une conférence sur le thème *Napoléon et l'Italie,* organisée par l'Assessorat régional de l'Education et de la Culture, dans le cadre de la Saison Culturelle 2006/2007, avec la collaboration scientifique de l'Alliance française de la Vallée d'Aoste et des Services culturels de l'Ambassade de France en Italie, auprès de la Région.

Jacques-Olivier Boudon est un spécialiste reconnu de la Révolution française et de l'Empire.

Né en 1962, ancien élève de l'Ecole normale supérieure et agrégé d'histoire, il a été maître de conférences à l'Institut d'Etudes politiques de Paris et à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV) avant d'enseigner à l'Université de Rouen. Depuis 2003, il est professeur d'histoire contemporaine, histoire de la Révolution et de l'Empire, à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV).

Président de l'Institut Napoléon et directeur du Centre d'initiation à l'enseignement supérieur de la Sorbonne (CIES-Sorbonne), il est également président de l'Association française d'Histoire religieuse contemporaine et membre des conseils scientifiques du Musée de l'Histoire de France et du Musée de l'Armée.

Directeur de la Revue de l'Institut Napoléon, le professeur Boudon écrit dans plusieurs revues scientifiques et a publié nombre d'études et d'ouvrages sur Napoléon, parmi lesquels rappelons :

*Histoire du Consulat et de l'E*mpire *(1799-1815),* Paris, Perrin, 2000 ; *Napoléon à Sainte-Hélène.*

De l'exil à la légende, Montréal, Fides, 2000 ; *Napoléon et les cultes. Les religions en Europe à l'aube du XIXe siècle (1800-1815),* Paris, Fayard, 2002 ; *Armée, guerre et société à l'époque napoléonienne,* Paris, SPM, 2004 ; *Napoléon 1er et son temps, Paris, Vuibert, 2004 ; Passion Napoléon. Par l'épée et par la plume*, Paris, Textuel, 2004 *; La France et l'Europe de Napoléon*, Paris, Armand Colin, 2006.

Jacques-Olivier Boudon est aussi l'auteur de l'édition de la correspondance de Napoléon dont la parution des deux premiers tomes et très attendue.

L'ascension de Napoléon

Au cours de cette conférence, l'historien illustrera le rôle particulier que joue l'Italie dans l'ascension de Napoléon et la construction de son épopée.

Issu d'une famille française d'origine italienne, Napoléon Bonaparte est conscient d'appartenir à la culture italienne et que ses racines lointaines plongent en Toscane.

Or la fulgurante campagne d'Italie de 1796-1797 marque l'émergence de ce jeune général de la Révolution âgé de 26 ans : le chef d'armée victorieux se double d'un chef d'Etat, fondateur en Italie du nord de la République cisalpine, et d'un diplomate.

Il impose la paix (Campoformio, 1797) aux Piémontais et aux Autrichiens, sans toujours suivre l'avis du Directoire, et réorganise l'Italie à son gré, détruisant la République de Venise cédée à l'Autriche et réduisant les Etats pontificaux.

Deux ans plus tard, hélas, la France perd la plupart des conquêtes de cette campagne, mais c'est en partie grâce au prestige et à la popularité gagnés par ses victoires militaires en Italie que Bonaparte accède au pouvoir : car par un coup d'Etat, il fonde en 1799 le Consulat, bientôt transformé en Premier Empire.

C'est pourquoi il juge bon d'entamer, au printemps 1800, une seconde campagne d'Italie, marquée par la victoire de Marengo, à l'issue de laquelle il impose à l'Autriche la paix de Lunéville (1801) qui va rendre à la France la maîtrise de la péninsule italienne.

Dès 1800, Napoléon Bonaparte réorganise le nord et le centre de l'Italie à sa guise, refondant la République cisalpine transformée en République italienne en janvier 1802, et annexant le Piémont, divisé en six départements français en 1802.

Dans ce contexte, la Vallée d'Aoste se retrouve intégrée à la France, en faisant partie du Département de la Doire (préfecture Ivrée, sous-préfectures Aoste et Chivasso) où s'appliquent donc les lois françaises.

Par l'annexion du Piémont et en particulier du Val d'Aoste, comme l'expliquera l'historien, Bonaparte a dépassé le cadre des frontières naturelles tracé par Danton – le principal organisateur de la défense nationale – dix ans plus tôt, ayant souci de contrôler des zones stratégiques dans l'avancée de ses troupes vers l'Italie : les routes et les cols notamment, dont le Grand-Saint-Bernard qu'il avait traversé avec une imposante armée de 40.000 hommes, en mai 1800, lors de sa deuxième campagne d'Italie (mémorable exploit militaire immortalisé par son peintre David).

A cette occasion, l'armée du Premier consul avait dû donner l'assaut à la forteresse de Bard pendant une quinzaine de jours, afin de se frayer un chemin vers la plaine du Pô.

A partir de 1806, avec l'application du Blocus continental ordonné par Napoléon contre l'Angleterre, les annexions se multiplient, jusqu'à inclure Rome ; néanmoins son administration de l'Italie, comme le montrera le conférencier, ne répond pas à un plan uniforme.

En effet, à la fin de l'Empire, trois ensembles apparaissent : les départements français au nord-nord-ouest, le Royaume d'Italie dont le souverain est Napoléon depuis 1805, mais le véritable chef son beau-fils Eugène, et le Royaume de Naples confié en 1808 à Murat, mari de sa sœur Caroline, rêvant ensuite de faire l'unité de l'Italie.

A Sainte-Hélène où les Anglais l'exilent après sa défaite à Waterloo (1815), Napoléon revendiquera, lui aussi, le désir d'avoir voulu unifier l'Italie, ce qu'il n'a en réalité jamais fait, redoutant la naissance d'une puissance rivale aux portes de la France.

Et pourtant, même indirectement, l'époque napoléonienne a compté, d'après Jacques-Olivier Boudon, dans l'émergence du processus unitaire du pays aboutissant en 1861.

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

Une grande pagaille règne autour de la candidature du Mont Blanc à patrimoine mondial de l'Unesco. La Vallée d'Aoste sait peu de réellement officiel! Le Ministre de l'Environnement Alfonso Pecoraro Scanio – bien que la compétence en matière soit du Ministre des Biens culturels Francesco Rutelli! – m'a personnellement expliqué que l'Italie, pour ce qui est des montagnes, a déjà la candidature pour les Dolomites, les français ont d'autres intérêts, et donc les promoteurs pourraient être les helvétiques. Mais cela a-t-il sens, du moment que les Suisses ont la portion plus petite du Mont Blanc?

Déjà dans le passé, j'avais nourri un doute sur la réelle appétibilité de l'opération Mont Blanc (tandis que je soutiens fortement la candidature comme patrimoine immatériel Unesco du peuple walser) qui, entre autre, a du mal à trouver quelqu'un qui présente la candidature.

Je veux rappeler que pour figurer sur la liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire au moins un des dix critères de sélection.

Les critères de sélection sont:

1) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain;

2) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages;

3) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;

4) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine;

5) être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible;

6) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle;

7) représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles;

8) être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géo morphiques ou physiographiques ayant une grande signification;

9) être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins;

10) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

La protection, la gestion, l'authenticité et l'intégrité des biens sont également des considérations importantes.

Aujourd'hui la liste du patrimoine mondial est une sorte de bazar comble d'objets différents: il comporte en effet 830 biens que le Comité du patrimoine mondial considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle.

Ces biens comprennent 644 biens culturels, 162 naturels et 24 mixtes situés dans 138 Etats.

Par exemple, en Allemagne on trouve les Châteaux d'Augustusburg et de Falkenlust à Brühl (1984) ou les Mines de Rammelsberg et la ville historique de Goslar (1992).

En Australie la Grande Barrière (1981) et en Autriche le Centre historique de la ville de Salzbourg (1996), en Belgique les Minières néolithiques de silex de Spiennes (Mons, 2000).

Et encore: en Chine la Grande Muraille (1987) et à Cuba la Vieille ville de La Havane et son système de fortifications (1982), et dans les Etats-Unis d'Amérique la Statue de la Liberté (1984) et dans la Fédération de Russie Le Kremlin et la place Rouge, Moscou (1990), en France le Site historique de Lyon (1998), en Grèce le Mont Athos (1988).

En Italie la première reconnaissance a été décernée à l'Art rupestre de Valcamonica (1979) et ensuite au Centre historique de Rome (1980).

Regardez donc la liste, et vous verrez qu'il s'agit d'une sorte de panier contenant un tas de choses; pour le Mont Blanc se serait un atout en plus, qui, cependant, ne changerait rien juridiquement.

Donc, pour l'amour de Dieu, que l'on fasse, en admettant que l'on y arrivera (et je doute que cela puisse se faire en absence d'un Etat proposant), mais en dépurant l'opération de celle excitation fébrile qui parait s'être répandue dans certaines associations environnementalistes.